



Syndicat Intercommunal  
Animation Jeunesse-Enfance  
Hirel, La Fresnais,  
St Méloir des Ondes

SIAJE : Syndicat Intercommunal Animation Jeunesse Enfance

# PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE 2007

## 1. Le Projet éducatif

Voici maintenant plusieurs années que nos municipalités ont acquis la conviction que l'action éducative ne doit pas être seulement envisagée dans le cadre de l'école et du cercle familial. En effet, le temps libre des jeunes doit être considéré comme un moment d'apprentissage et d'expérimentation, un temps pendant lequel on devient citoyen.

C'est dans cette volonté de contribuer à l'épanouissement et le bien être des jeunes que nos communes s'investissent dans l'animation jeunesse.

Quelques objectifs sont plus particulièrement visés par le SIVU :

1. S'assurer que la jeunesse de son territoire grandit « bien »
  - En donnant la possibilité aux jeunes d'acquérir progressivement une autonomie au sein de la collectivité : Etre à l'écoute des initiatives des jeunes sur le territoire.
  - En connaissant les problématiques spécifiques à la jeunesse.
  - En multipliant les démarches en faveur de la santé des jeunes.
2. Contribuer au sentiment d'appartenance de chacun à la collectivité en renforçant le lien entre la jeunesse, le monde des adultes et les élus.
  - Favoriser les actions intergénérationnelles : Mettre en place des projets ou activités avec les jeunes en destination d'un public plus âgé (et inversement).
  - Rendre les jeunes actifs de leurs loisirs : Faire participer les jeunes au comité de pilotage du SIAJE, les faire s'inscrire dans des dynamiques de projets.
  - Favoriser les actions engagées et citoyennes : Créer des instances représentatives des différents publics de jeunes rencontrés.
3. Lutter contre les inégalités d'accès à la culture et aux savoirs par la mise en place d'un service accessible à tous les habitants.
  - Politique tarifaire : proposer aux familles un service de qualité à bas prix.
  - Communication : s'assurer que chaque jeune du territoire soit informé de l'existence du service jeunesse, de ses prestations.

- Transport : Offrir aux jeunes la possibilité de se déplacer sur les différents lieux d'activités.
- Offres d'activités : Permettre aux jeunes d'élargir leur vision du temps libre et de la vie en groupe en proposant des activités culturelles et sportives, variées, nouvelles et/ou originales

## 2. Le Projet pédagogique

### Cadre général :

Compte tenu de la diversité des publics et du territoire, des stratégies propres à chacune des communes doit être mise en place.

Hirel : Le nombre de jeunes utilisant le service est faible. Il faudra instaurer une dynamique pour retrouver le public.

La Fresnais et St Méloir des Ondes : Développer le plus possible l'investissement des jeunes dans les projets.

Ces stratégies pédagogiques seront le fruit des propositions de toute l'équipe d'animation.

On peut malgré tout imaginer quelques chemins parmi lesquelles les animateurs pourront passer (pour répondre aux objectifs du projet éducatif) :

- Etre le plus possible en contact direct (en animation) avec le public.
- Perpétuer l'accueil informel indispensable.
- Proposer des activités innovantes.
- Mettre en place des ateliers à l'année pour les jeunes qui voudraient s'investir dans des projets plus importants : Informatique, vidéo, musique, sport, théâtre...
- Donner la possibilité aux jeunes de partir en vacances l'été (soit en les accompagnant dans leur démarche d'organisation, soit, pour les plus jeunes en leur proposant divers séjours dans lesquels ils pourraient se retrouver).
- Organiser des échanges entre les jeunes et les anciens (Informatique notamment)
- Organiser des échanges entre les adolescents et les enfants.
- Organiser un partenariat avec les associations des communes (et participation au forum des associations...)
- Ouvrir le comité de pilotage pour la jeunesse aux adolescents qui voudraient s'y investir voire élire des représentants.
- Organiser des activités spécifiques à l'âge des jeunes (activités pour tous, activités 10/14 ans et activités 14/18 ans) pour mieux répondre à leurs attentes.

- Créer un service périscolaire et un Conseil municipal d'enfants sur chaque commune.
- Mettre en place des activités d'autofinancement de projets.

### **L'équipe d'animation :**

Elle sera composée d'un directeur et deux animateurs présents durant toute l'année scolaire (en cours de recrutement) et d'éventuels vacataires recrutés l'été en fonction des besoins d'encadrement de la structure

### **Le face à face pédagogique :**

A quels moments de la semaine, de l'année semble-t-il important de proposer un accueil ou des activités aux jeunes ?

Il faut organiser notre action pour que les jeunes comprennent bien le fonctionnement des espaces jeunes. Il faudra donc avoir des moments d'animations bien identifiés (espace informel, espace projet, espace activités). Il faudra aussi instaurer un mode de fonctionnement stable.

Les horaires possibles :

En période scolaire :

Espace jeunes : Pour chaque espace.

- Le samedi après-midi : 14h/18h
- Le mercredi après midi : 15h/19h compte tenu des disponibilités des jeunes et des retours de car pour les collégiens et lycéens (Une majorité des jeunes utilisent ce mode de transport vers l'école).
- Un espace informel le soir dans la semaine : 17h30/19h30. Il faut que ce temps de face à face soit relativement court pour permettre aux jeunes de réaliser leur travail personnel.
- Un espace projet de 2 heures par semaines pour chaque commune.
- Quelques sorties ponctuelles (concerts, musées, activités de divertissements...)

Activités Périscolaires : 5 écoles

- 3 midis par semaines au total. Etablissement d'un calendrier pour organiser un roulement.

Conseils municipaux d'enfants :

- 3 heures par mois en relation avec le public pour chaque conseil.

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9H-10H					
10H-11H					Conseil d'enfants communes 1,2 et 3 (2H)
11H-12H					
12H-13H	Périscolaire (1H)		Périscolaire (1H)	Périscolaire (1H)	
13H-14H					Espaces jeunes * 3 communes (12H au total)
14H-15H					
15H-16H		Espaces jeunes * 3 communes (12H au total)			
16H-17H					
17H-18H	Espaces jeunes commune 1 (2H)		Espaces jeunes commune 2 (2H)	Espaces jeunes commune 3 (2H)	
18H-19H					
19H-20H					
21H-22H	2H d'espace projets par semaine pour chaque commune (6H)				
Soit 41H d'intervention direct auprès du public par semaine					

#### Pendant les vacances scolaires :

- Des activités tous les jours.
- Varier les horaires pour que les jeunes qui travaillent (apprentissage, boulots d'été...) puissent bénéficier du service.
- Organiser (avec les jeunes si possible) des séjours.

#### Tranches d'âges :

Il va falloir proposer divers temps d'animations aux jeunes. Des temps spécifiques aux tranches d'âges et des temps ouverts à tous.

#### Adhésions et participation financière :

Adhésion : 8.50 € de juillet à juillet

Compte tenu de cette adhésion, le SIVU prend en charge une partie des frais pour les sorties à l'extérieur de la structure (les autres activités étant gratuites)

REMARQUE : LE PRESENT PROJET N'EST QUE PROVISoire, IL NE SERA DEFINITIF QU'APRES AVOIR ETE RETRAVAILLER AU SEIN DE L'EQUIPE D'ANIMATION NOUVELLEMENT RECRUTEE.